EMC · SECONDE

Médias et citoyenneté

6 notions, l'essentiel à retenir et les pièges à éviter.

1 La liberté de la presse

liberté = règle ; abus = sanction après publication

- DDHC, article 11 (1789) : libre communication des pensées et des opinions.
- Loi du 29 juillet 1881 : publier sans autorisation préalable.
- Abus punis par un juge : diffamation (fait précis), injure (sans fait), provocation à la haine.

2 Pluralisme et indépendance

- Pluralisme externe : des médias variés ; interne : des voix variées dans un média.
- Concentration : peu de propriétaires pour beaucoup de médias.
- Arcom (2022, fusion du CSA et de la Hadopi) : régule l'audiovisuel et le numérique, veille au pluralisme.

3 La fabrique de l'information

- Recueillir, vérifier, hiérarchiser, publier.
- Charte de Munich (1971) : respecter la vérité, citer des sources connues, rectifier ses erreurs.
- Secret des sources protégé ; journalisme distinct de la publicité.

4 Désinformation et infox

- Désinformation : volontaire ; mésinformation : involontaire.
- Images : retouchées, sorties de contexte, générées par IA (hypertrucage).
- Loi du 22 décembre 2018 : retrait rapide d'infox en période électorale.

5 L'esprit critique

- Situer : auteur, date, source d'origine, but.
- Croiser des sources indépendantes.
- Biais : confirmation, autorité, popularité.

6 Réseaux sociaux et débat public

- Un espace public où l'émotion circule vite.
- Débattre des opinions suppose des faits partagés.
- Repartager, c'est publier : ne pas relayer en cas de doute, signaler l'illicite.

Pièges à éviter

- Croire qu'une information très partagée est forcément vraie.
- Confondre diffamation (un fait précis) et injure (une insulte sans fait).
- Croire que l'Arcom autorise les journaux imprimés ou juge les délits de presse.
- Penser qu'une photo authentique ne peut pas tromper : elle peut être sortie de son contexte.
- Se croire irresponsable d'un message qu'on n'a fait que repartager.